

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 mai 2018

FAUSSES INFORMATIONS - (N° 799)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC26

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure pour avis au nom de la commission des lois

ARTICLE PREMIER

Après le mot :

« morales »,

rédigier ainsi la fin de l'alinéa 8 :

« ayant versé ces rémunérations lorsque leur montant est supérieur à un seuil déterminé. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.